



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le Conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018, a adopté le règlement numéro 230-18 amendant le règlement numéro 83-07 afin d'autoriser l'ajout de nouveaux tronçons pour la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Adstock, ce 12 septembre 2018.

Le secrétaire-trésorier adjoint,



Jérôme Grondin